

D'AIDE-SOIGNANT DE CLASSE NORMALE

Extrait de l'arrêté d'ouverture n°2023-8 du 6 février 2023
du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Filière Médico-Sociale – Catégorie B

Ouvert par le centre de gestion des Côtes d'Armor pour les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés ou conventionnés des départements : Côtes d'Armor, Finistère, Ile-et-Vilaine et Morbihan.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et d'un autre Etat partie à l'espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux

(conformément aux dispositions du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010)

NOMBRE DE POSTES :	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	NATURE DE L'ÉPREUVE
Ouvert pour 170 postes.	<p>Conditions statutaires (Décret n°2021-1881 du 29 décembre 2021)</p> <p>Ouvert aux candidats titulaires soit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Du diplôme d'Etat d'aide-soignant ;• Du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ;• Du diplôme professionnel d'aide-soignant.• D'une autorisation d'exercer la profession conformément à l'article L. 4391-2 du code de la santé publique	<p>Epreuve orale : A partir du</p> <p>9 octobre 2023</p> <p>à</p> <p>SAINT-BRIEUC</p>	<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation, son parcours et son projet professionnels, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois concerné (durée : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé)</p>

➤ **Retrait des dossiers d'inscription : du 14 mars au 19 avril 2023**

- Par Internet, par l'intermédiaire du site du Centre de Gestion des Côtes d'Armor : www.cdg22.fr ou directement sur le site www.concours-territorial.fr, portail national des concours et examens professionnels, pour le 19 avril 2023 minuit (heure métropole) dernier délai. La préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi qu'un espace sécurisé.
- Par défaut, les dossiers peuvent être retirés au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, jusqu'au 19 avril 2023 - 17 h 30 dernier délai OU par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe (23x32) libellée au nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi. Le candidat devra toutefois se pré-inscrire sur le site www.concours-territorial.fr pour obtenir son numéro unique d'inscription.

➤ **Dépôt des dossiers d'inscription : du 14 mars au 27 avril 2023**

- En format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion jusqu'au 27 avril 2023, minuit, heure métropole, dernier délai
- OU par voie postale au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), au plus tard le 27 avril 2023, minuit, le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi.
- OU au Centre de Gestion des Côtes d'Armor jusqu'au 27 avril 2023, 17h30 dernier délai

La pré-inscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives au Centre de Gestion des Côtes d'Armor au plus tard le 27 avril 2023 (par voie postale cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi ou déposé à l'accueil du CDG22 avant 17h30, ou déposé en format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion, jusqu'au 27 avril 2023, minuit, heure métropole, dernier délai).

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifiez que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original. Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté (même posté dans les délais).

➔ Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, **veuillez vous assurer qu'elle sera oblitérée avant la date limite de dépôt des dossiers.**

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Horaires d'ouverture du CDG 22 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30